



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

protection des consommateurs

Question écrite n° 82281

Texte de la question

Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la commercialisation dans les grandes surfaces françaises de la boisson gazeuse Outox. Censée diminuer le taux d'alcool dans le sang, cette boisson cible les jeunes consommateurs en vantant ses vertus « anti-gueule de bois ». Déjà commercialisé au Japon et au Canada, le nouvel élixir est destiné selon la marque à accélérer « de façon très importante la réduction du taux d'alcool dans le sang et permet aux individus de retrouver plus rapidement un état normal ». Elle lui demande l'avis du Gouvernement sur la possible dangerosité du message véhiculé auprès des consommateurs et sur la compatibilité de cette campagne de commercialisation avec les politiques de prévention sur l'alcool au volant.

Texte de la réponse

Une étude autrichienne de l'Institute of Legal Medicine d'Innsbruck indique que la boisson Outox pourrait réduire la concentration sanguine d'alcool de 10 %. Cet effet provient d'un ralentissement de l'absorption gastrique de l'alcool et non d'une augmentation de son élimination. Les auteurs appellent le corps médical à mettre en garde le public contre l'illusion d'un effet positif d'Outox, particulièrement en lien avec la conduite automobile. Ces données doivent être confirmées. Il n'existe pas actuellement de données scientifiques justifiant d'une restriction ou d'une interdiction de vente d'un tel produit.

Données clés

Auteur : [Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82281

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juin 2010, page 7182

Réponse publiée le : 14 juin 2011, page 6358